

Reichling et le curé-doyen de la ville, sire Julien Floncel. De part et d'autre, on fera état d'arguments sans valeur pour provoquer des répliques et des pertes de temps.³⁴⁾

Bettenhoven, quant à lui, connaît la manoeuvre. Il continue à tenir la comptabilité de la seigneurie, si l'on peut appeler comptabilité des cahiers, des fragments et des notes éparées.³⁵⁾ Il dispose, il est vrai, d'une procuration générale du chanoine, signée et scellée le 14 février 1642 devant le notaire Aldringen de Luxembourg.³⁶⁾ Par cet acte, le mandant déclare agréer d'avance ce qu'a fait et fera le mandataire. C'est un hommage rendu à l'habileté de celui-ci. C'est aussi se mettre à sa discrétion.

Les résultats ne tarderont guère. Bientôt la cense de Lavaux, près de Longlaville et le fief d'Athus passent des maîtres au serviteur. François fera mieux encore: le 18 décembre 1661, il mariera l'une de ses filles, Marie-Cécile, à Jérôme-Alexandre de Vaucleroy, le plus jeune des fils de Marguerite de Cobreville,³⁷⁾ créant ainsi à sa descendance des droits sur le château et la seigneurie de Guirsch.

Sa carrière, cependant, se poursuivait sur bien d'autres terrains. Il était devenu dès 1641 officier de la terre de Koerich. Ici, la situation était tout aussi peu claire. On y distinguait entre la haute justice, qui appartenait à la famille de Raville, dont la décadence s'affirmait et la justice foncière, propriété des Fock de Hubingen, qui résidaient sur leurs terres.³⁸⁾ Aussi est-ce aux Raville que s'adressa Bettenhoven, qui, d'ailleurs, leur rendit service en limitant les empiétements du *Fockeschlass* = château des Fock sur les prérogatives du *Graveschlass* = château des comtes. On a conservé ses comptes pour les années 1642, 1643 et 1644³⁹⁾ un peu par hasard puisqu'ils furent déposés, à l'occasion d'un procès, au greffe du Grand Conseil de Malines et s'y trouvent encore. Les écritures sont, cette fois, bien tenues, au contraire de ce qui se passait à Guirsch. Bettenhoven est certainement resté en fonctions à Koerich jusqu'en 1668.

Il s'occupa aussi de la seigneurie de Bartringen pour la part des Schomberg, dont il a été l'officier au moins du 25 avril 1658 au 15 avril 1666.⁴⁰⁾ On n'a conservé, et encore parmi ses papiers personnels, que le compte rendu pour l'année 1661 et dont la tenue peut être citée en exemple. Doit-on le considérer comme un bienfaiteur? Au protocole du notaire Jean Olich, d'Arlon, figurent, entre le 6 et le 27 avril 1667, une trentaine d'actes par lesquels des habitants de Bartringen et de Monderich (Mondercange) se reconnaissent ses débiteurs. Devant le même notaire, la communauté de Bartringen s'oblige le 26 avril vis-à-vis de lui, car elle n'a pu payer qu'avec son aide une réquisition militaire de 1659. Si la situation des populations est misérable, lui-même a prospéré. A la date du 28 mai 1674, il est propriétaire d'un quart de la seigneurie.⁴¹⁾ Il y ajoutera un huitième, le 1er septembre 1679,